

INFO-PARENTS



Date d'ouverture : Lundi 29 juin 2020
Date de fermeture : Vendredi 21 août 2020 à midi.
*Fermé le vendredi 3 juillet (congé de la confédération)
et pendant les 2 semaines des vacances de la construction*

Pour rejoindre la coordonnatrice à l'aréna (du 29 juin au 21 août 2020)
téléphone : 418-222-2874

1. OBJECTIFS

Le programme du Terrain de jeux vise essentiellement les objectifs suivants :

- ⇒ Divertir les enfants par le biais d'activités éducatives variées;
- ⇒ Offrir un environnement sain où l'enfant pourra socialiser (respect des autres, du langage, comportement adéquat);
- ⇒ Procurer un encadrement adéquat, sécuritaire et respectueux pour l'enfant.

2. LA SÉCURITÉ

Pour nous comme pour vous, la sécurité de vos enfants passe avant tout. Voici quelques mesures mises en place afin de faire de cette préoccupation une réalité :

- ⇒ La coordonnatrice et les animateurs ont reçu un cours de premiers soins.
- ⇒ Cahier de directives écrites et rapports d'accident sont remplis par l'animateur témoin de tout accident;
- ⇒ Fiches santé et contrôle des présences en avant-midi, midi et en après-midi.
- ⇒ L'enfant est toujours accompagné dans ses déplacements.
- ⇒ L'enfant portera un dossard de couleur vive avec logo du terrain de jeux lors des sorties.
- ⇒ L'enfant qui doit porter des flotteurs lors des sorties sera identifié par un bracelet.

Lorsque survient un accident occasionnant des blessures, la procédure établie est la suivante :

1. L'assistant va chercher la coordonnatrice.
2. La coordonnatrice administre les premiers soins, prend les dispositions nécessaires (téléphone, consultation, etc.) et assure le suivi à l'enfant jusqu'à la prise en charge de l'autorité parentale ou son remplaçant.
3. Si la coordonnatrice n'arrive pas à rejoindre le ou les parents, elle contactera la personne, autre que le parent, inscrite au dossier de l'enfant.
4. Un rapport décrivant les événements survenus sera fait et inscrit au dossier des accidents.

Il est important de savoir que le terrain de jeux ne contracte aucune assurance accident pour les enfants. Il est donc très important que chaque famille, si elle veut que ses enfants soient couverts pour les accidents ou maladies, prenne elle-même une assurance.

ALLERGIES - ARACHIDES - POISSONS

Pour prévenir la sécurité des enfants atteints d'allergies, nous vous demandons de ne pas envoyer à votre enfant de la nourriture contenant des arachides et noix.

AUTORISATION ÉCRITE :

- ⇒ Si, pour une raison, vous permettez à votre enfant de quitter le site durant la journée, une autorisation écrite est nécessaire (formulaire d'inscription ou note spéciale).

3. NOS ATTENTES

Ce que nous souhaitons, c'est que vous soyez complices de nos efforts et de notre travail. Devenez un témoin attentif et coopératif. En effet, nous sommes ouverts à vos commentaires, suggestions et recommandations afin de vous offrir un service qui correspond davantage à vos besoins. Vous pouvez vous adresser directement à la coordonnatrice ou bien au conseil d'administration à l'adresse courriel suivante : loisirs@st-gedeon-de-beauce.qc.ca

Emmanuelle Quirion : 418-582-3341 poste 103, Majorie Lachance : 418-222-2874

Sachez, chers parents, que vous êtes, vous aussi, invités aux sorties extérieures en tant que bénévole.

4. ABSENCE

Lorsque votre enfant est absent une journée, vous devez téléphoner au terrain de jeux et avertir la coordonnatrice qui fera le message à l'animateur. Ce moyen permettra d'avoir un meilleur système de sécurité pour vos enfants. Si personne ne vous répond, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale en précisant la date, l'heure de votre appel ainsi que le nom de votre enfant.

5. PROCÉDURES D'ACCUEIL ET DE DÉPART

Accueil :

Vous pouvez amener votre enfant **dès 6 h 15** le matin.

1. Signaler sa présence à l'animateur responsable des présences à l'entrée de l'aréna.
2. Déposer son lunch et ses effets personnels, à l'intérieur, à l'endroit prévu.

La journée de terrain de jeux commence par le rassemblement du matin de 9 h 00 à 9 h 30. Les activités de groupe débutent à 9 h 45 pour se terminer à 15 h 45. Les dernières 15 minutes sont consacrées au rassemblement du soir. **Il est très important que votre enfant soit présent à 9 h 00 pour le rassemblement**, car les groupes se dispersent par la suite. Les activités se déroulent sur le site de l'aréna principalement. Les animateurs peuvent utiliser le site de l'école primaire, et ce, avec votre autorisation.

Départ :

- ⇒ Les enfants qui ont l'autorisation de partir à 16h00 peuvent quitter après le rassemblement avec l'autorisation de l'animatrice.
- ⇒ L'heure de fermeture du site est 17 h 30 du lundi au jeudi et 16h00 le vendredi. Des frais supplémentaires de 5,00 \$ par période de 15 minutes seront chargés après cette heure.

L'enfant doit quitter le terrain de jeux uniquement avec la personne mentionnée lors de l'inscription (ou selon une note laissée à la coordonnatrice). La responsable devra avoir été avisée par écrit ou verbalement par l'autorité parentale, si une autre personne que celle prévue doit venir chercher l'enfant. L'enfant peut partir seul si une autorisation spéciale est signée lors de l'inscription. Le terrain de jeux n'est plus responsable de l'enfant lorsque celui-ci quitte le terrain de jeux à l'heure prévue.

6. LUNCHS

Prévoir un lunch complet pour le dîner, deux collations ainsi qu'une **gourde d'eau**. Des fours à micro-ondes sont disponibles pour faire chauffer le repas de votre enfant.

**** Il est important de prendre les dispositions nécessaires pour assurer une bonne conservation des aliments (sachet de glace) **.**
(Les frigidaires ne seront pas disponibles.)

bon appétit



AVEC LA SITUATION DE LA COVID-19, IL EST PRÉFÉRABLE D'AVOIR DES LUNCHS FROIDS POUR LE DÎNER.

**** Tous les effets personnels de votre enfant doivent être identifiés (boîte à lunch, vêtements, souliers, serviette, crème solaire, etc.) ****

7. VÊTEMENTS

Assurez-vous que votre enfant ait en sa possession le nécessaire à la baignade chaque jour (maillot, serviette et **ceinture de sécurité** ou bras flottant (au besoin)).

Identification : Il est primordial de bien identifier les vêtements et accessoires utilisés afin de minimiser les pertes.

Crème solaire : Une crème solaire est **obligatoire** pour contrer les effets des rayons solaires. Aucun échange de crème solaire n'est permis au Terrain de jeux.

En cas de pluie, les activités auront lieu à l'intérieur de l'aréna. Prévoir des vêtements de pluie.

8. MÉDICAMENTS

Pour la sécurité de votre enfant, nous vous demandons de ne laisser aucun médicament en sa possession.

Vous devez remplir la fiche de contrôle d'administration de médicament écrite pour nous permettre de donner un médicament à votre enfant et remettre la médication à la coordonnatrice. Si cette fiche n'est pas remplie, aucun médicament ne sera administré.

9. RÈGLEMENTS

- ⇒ La participation de votre enfant aux sorties et aux activités spéciales est à l'approbation de son animateur.
- ⇒ Un coût supplémentaire vous est demandé pour les sorties extérieures (indiqué au calendrier).
- ⇒ Le dîner se fait sur place. Vous devez prévoir un lunch froid lors des sorties (prévoyez mettre une glace dans la boîte à lunch en tout temps) et des collations.
- ⇒ Les animateurs ont la tâche, plusieurs fois par jour, de faire penser à votre enfant de se mettre de la crème solaire.
- ⇒ Prévoir tous les jours : crème solaire, costume de bain, serviette de bain et **vêtements de rechange** (au besoin).
- ⇒ Nous ne sommes pas responsables des objets perdus, veuillez identifier chacun des objets de votre enfant. Un coin « objets perdus » est mis en place à l'intérieur de l'aréna tout l'été.
- ⇒ Il est strictement interdit d'apporter des objets personnels non nécessaires au terrain de jeux (cartes de jeux, petites voitures, poupées, DS, MP3, iPod, etc.). Tout objet non nécessaire sera confisqué à l'enfant et remis aux parents.
- ⇒ Votre enfant doit avoir une tenue de sport adéquate (ex : t-shirt, culotte courte, espadrilles). Il est normal qu'à l'occasion votre enfant ait à **courir et à se salir**.

10. RÈGLEMENTS DU SERVICE DE GARDE

Horaire du service de garde : 6h15 à 8h45

16h00 à 17h30 (lundi au jeudi)

Fin de la journée à 16h00 (vendredi)

Avant 6h15, nous ne sommes pas responsables de votre enfant.



Politique de non-violence et billets de manquement

Règles de niveau 1 :

- L'enfant participe aux activités selon les consignes de l'animateur(trice).
- L'enfant utilise un langage approprié (pas de « sacres » et de mots vulgaires).
- L'enfant adopte des gestes appropriés (pas de bousculade, ne pas pousser les autres, pas de crocs en jambe (jambette)).
- L'enfant est respectueux envers les autres enfants (ne pas rire des autres, de pas crier de noms, ne pas ridiculiser).
- L'enfant est respectueux envers les animateurs(trices).
- L'enfant respecte le matériel du Terrain de jeux ainsi que celui des autres enfants (ne pas briser, ne pas voler, ne pas cacher).

Si votre ou vos enfant(s) ne respectent pas les règles de niveau 1, il ou ils pourraient recevoir un manquement mineur (billet jaune) en fonction des étapes suivantes :

1^{er} avertissement : Discussion avec l'enfant, l'animateur(trice) et la coordonnatrice.

2^e avertissement : Discussion avec l'enfant, l'animateur(trice) et la coordonnatrice. De plus, l'enfant sera mis au courant qu'il s'agit de sa dernière chance avant d'avoir un manquement mineur (billet jaune). Les parents seront informés de la situation.

3^e avertissement : Discussion avec l'enfant, l'animateur(trice) et la coordonnatrice. L'enfant reçoit un manquement mineur (billet jaune) et les parents doivent le signer. L'enfant doit faire un geste de réparation pour se reprendre.

4^e avertissement : Discussion avec l'enfant, l'animateur(trice) et la coordonnatrice. L'enfant reçoit un 2^e manquement mineur (billet jaune) et les parents doivent le signer. L'enfant signe un contrat de sortie engendrant que si le comportement se reproduit, il ne pourra pas participer à la prochaine sortie.

5^e avertissement : Discussion avec l'enfant, l'animateur(trice) et la coordonnatrice. L'enfant reçoit un 3^e manquement mineur (billet jaune) et les parents doivent le signer. L'enfant est exclu de la prochaine sortie en raison du contrat qu'il avait signé. Si le comportement revient encore, l'enfant pourrait être expulsé du Terrain de jeux pour une période de deux jours.

6^e avertissement : Discussion avec l'enfant, l'animateur(trice) et la coordonnatrice. L'enfant reçoit un 4^e manquement mineur (billet jaune) et les parents doivent le signer. L'enfant est expulsé du Terrain de jeux pour les deux jours suivant la réception du 4^e manquement mineur.

Règles de niveau 2 :

- L'enfant doit être respectueux dans ses gestes (ne pas se battre, ne pas faire de menaces, ne pas cracher sur quelqu'un).
- L'enfant doit adopter des gestes pacifiques envers les autres (aucun comportement d'intimidation ne sera toléré).
- L'enfant utilise des objets qui sont adéquats (ne pas posséder d'objets qui pourraient endommager la sécurité des autres).
- L'enfant respecte les consignes qui sont données par une personne en autorité (ne pas s'opposer aux animateurs et à la coordonnatrice).
- L'enfant respecte les autres dans leur intimité (ne pas regarder dans les cabines de toilette, aucun geste à caractère sexuel ne sera toléré).

Si votre ou vos enfant(s) ne respectent pas les règles de niveau 2, il ou ils pourraient recevoir un manquement majeur (billet rouge) en fonction des étapes suivantes :

1^{er} avertissement : Discussion avec l'enfant, son animateur(trice) et la coordonnatrice. Les parents sont mis au courant de la situation. Les parents et l'enfant sont conscients que ce dernier n'aura plus de « laissez-passer » et que si le comportement se reproduit une 2^e fois, l'enfant recevra un manquement majeur (billet rouge) et qu'il sera expulsé du Terrain de jeux pour une période de deux jours. L'enfant est également retiré (à l'interne) d'une activité.

2^e avertissement : Discussion avec l'enfant, son animateur(trice) et la coordonnatrice. Les parents sont mis au courant de la situation et ils doivent signer le manquement majeur (billet rouge). L'enfant est expulsé du Terrain de jeux pour les deux jours suivant la réception du manquement majeur. Les parents et l'enfant sont avertis que si le comportement se reproduit pour une 3^e fois, l'enfant sera expulsé du Terrain de jeux pour le reste de l'été.

3^e avertissement : Discussion avec l'enfant, son animateur(trice) et la coordonnatrice. Les parents sont mis au courant de la situation et ils doivent signer le manquement majeur (billet rouge). L'enfant est expulsé du Terrain de jeux pour le reste de l'été.